

La Présidente du Directoire du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social

Le Fonds Hassan II apporte un complément de 2 MMDH réservé au soutien des projets d'entrepreneuriat dans le monde rural

Le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social apporte un complément de 2 milliards de dirhams (MMDH) à un taux de zéro pour cent, qui sera réservé au soutien des projets d'entrepreneuriat dans le monde rural, représentant le quart des financements du Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises, a indiqué, vendredi 31 janvier 2020 à Rabat, la Présidente du Directoire du Fonds Hassan II, Mme Dounia Ben Abbas Tâarji.

Dans une allocution prononcée au Palais Royal de Rabat devant SM le Roi Mohammed VI, Mme Ben Abbas Tâarji a relevé qu'en complément du fonds public/privé de soutien à l'entrepreneuriat de 6 milliards de dirhams, financé conjointement par les banques et par l'Etat, et qui a fait l'objet des accords signés devant SM le Roi, le Fonds Hassan II apporte un complément de 2 milliards de Dh qui sera réservé au soutien des projets d'entrepreneuriat dans le monde rural, représentant ainsi le quart des financements de ce programme intégré.

« Le montant de 2 MMDH apporté par le Fonds Hassan II à un taux de zéro pour cent, vient en appui aux banques, et en premier lieu au Crédit Agricole du Maroc », a-t-elle ajouté, notant que cela a permis de faire baisser le taux d'intérêt dans le cadre de ce programme impulsé par SM le Roi à un niveau historiquement bas, plafonné à 1,75%.

« Les projets qui seront financés sont ceux des petites ou très petites entreprises, qu'elles soient agricoles ou non agricoles, des auto-entrepreneurs ou des jeunes porteurs de projets, des jeunes entreprises innovantes, et des petites exploitations agricoles, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales », a précisé Mme Tâarji.

« Il est entendu que l'activité en question peut être une création nouvelle ou une reconversion significative de l'exploitation, ou encore un investissement innovant ou permettant une modernisation de l'activité », a-t-elle fait savoir, relevant que les futurs projets d'investissement dans le cadre de l'opération de Melkisation des terres collectives sont également éligibles.

« Pour les projets agricoles, la typologie des projets éligibles doit être compatible avec les vocations définies dans le cadre de la stratégie nationale de développement agricole et notamment par l'encouragement des cultures à meilleure valeur ajoutée », a dit Mme Tâarji.

"Pour nous assurer que la mise en place de ces financements permettra d'avoir un impact réel sur le monde rural, et contribuera à l'émergence de cette classe moyenne rurale pour laquelle les Hautes Instructions Royales ont appelé à réunir les conditions favorables, un mécanisme de suivi attentif sera déployé", a-t-elle souligné, ajoutant qu'avec l'aide de la Caisse Centrale de Garantie, toutes les informations relatives au fonctionnement et aux réalisations des financements accordés seront examinées régulièrement.

« Le Fonds suivra en particulier les indicateurs sur le nombre d'emplois créés, le nombre de porteurs de projets ou d'entreprises accompagnés et ou financés, ainsi que la répartition régionale, sectorielle et par genre », a assuré Mme Ben Abbas Tâarji. Ces éléments permettront aux banques d'ajuster leurs propositions pour répondre de la façon la plus efficace possible aux besoins du monde rural.

« Le Fonds Hassan II pour le développement économique et social est un instrument créé pour accompagner des actions structurantes pour l'économie et la société marocaine. A travers ce financement de 2 milliards à taux zéro, qu'accorde le Fonds Hassan II, sur Hautes Instructions Royales, pour financer l'entrepreneuriat dans le monde rural, le Fonds se mobilise en faveur de la création d'emplois et de l'inclusion économique dans toutes les régions du Royaume », a-t-elle indiqué.